

L'ANTENNE DE L'ÎLOT DANS LE VAR



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
L'ÉTABLISSEMENT	6
1. OBJECTIF : REINSERTION PROFESSIONNELLE.....	6
2. ÉQUIPE.....	9
3. ANCRAGE TERRITORIAL ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU.....	10
4. MOYENS FINANCIERS	11
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023	12
1. ORIENTATIONS	12
2. PROFIL	13
3. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE	16
4. LES PARCOURS	17
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	20
PERSPECTIVES 2024.....	22
MERCI À NOS PARTENAIRES	24

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2023 a permis :

1-La mise en place d'une action expérimentale : le TIG pédagogique « Mobilisation vers l'emploi ». L'objectif est de donner du sens à la peine, en accompagnant les personnes très éloignées de l'emploi et condamnées à une peine de Travail d'intérêt général (TIG) vers une réinsertion durable.

Une partie des heures de la peine (30%) est réalisée au sein de l'Îlot avec la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) pour :

- ✓ lever les freins à l'employabilité (freins administratifs, médicaux, sociaux, savoir-être) avec la Conseillère en insertion professionnelle ;
- ✓ définir un projet professionnel viable et durable ;
- ✓ construire un plan d'action de retour à l'emploi.

Les heures restantes permettent à la personne condamnée de réaliser une ou deux missions de Travail d'intérêt général au sein d'une structure habilitée à recevoir des TIG et de travailler sur l'employabilité.

Pour faciliter la réalisation de la peine, l'association a mis en place des permanences au sein des Maisons de justice et du droit de la métropole TPM : la MJD de Toulon et de la Seyne-sur-Mer ainsi qu'au Point justice de Hyères.

Cette action a été construite localement avec la référente de l'ATIGIP et la Direction du SPIP de manière à répondre aux besoins du territoire. Elle s'inscrit dans une expérimentation de l'Îlot au niveau national. En 2023 et 2024, ce dispositif innovant est ainsi expérimenté dans trois autres départements : la Somme, la Seine-Saint-Denis et Paris. Il devrait concerner 160 personnes. L'Îlot se donne deux ans pour le tester et l'évaluer via une étude de mesure d'impact menée par le cabinet Koreis.

Au 31 décembre 2023, l'antenne du Var a suivi 5 personnes, deux personnes qui ont achevé leur peine de TIG et 3 personnes en cours.

2- Mobilisée sur la question du TIG, l'association a également ouvert au sein de l'antenne du Var un poste individuel de TIG « Agent administratif en charge de la propreté et du développement durable ». En 2023, l'association a accueilli 2 tigestes. (cf témoignage en fin de rapport)

Enfin, l'équipe de l'Îlot était présente à l'occasion des 40 ans du TIG, cérémonie organisée par la DISP de Marseille et l'ATIGIP à la mairie de la Seyne-sur-Mer.

3-La volonté de développer de nouvelles actions se poursuit avec :

- ✓ un travail de réflexion mené avec la direction du SPIP autour de la création d'un dispositif d'insertion par le travail (type ACI), en lien avec la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) et ouvert vers l'extérieur, s'appuyant sur les métiers de l'agriculture ;
- ✓ l'identification de deux partenaires pour la mise en œuvre opérationnelle de l'action, le jardin solidaire de la Castille et le domaine de la Castille ;
- ✓ l'identification d'activités agricoles pouvant être confiées aux détenus permettant l'acquisition de compétences et renforçant leur employabilité sur le territoire ;
- ✓ la recherche de foncier avec l'identification durant l'été 2023 d'un immeuble de 4 étages dans Toulon pour y développer une offre d'hébergement/logement accompagné. Des échanges ont été initiés courant 2023 avec la DDETS en ce sens.

L'ETABLISSEMENT

1. Objectif : la réinsertion professionnelle

L'établissement l'Îlot dans le Var poursuit son action d'accompagnement renforcé vers l'emploi « En route vers l'emploi en PACA ». L'année 2023 a permis un accroissement significatif du nombre de personnes repérées et accompagnées : **augmentation de l'activité (repérage/accompagnement) : +139%**. (118 pers. en 2023 contre 49 en 2022). Sur 117 personnes, 72 ont été accompagnées soit 62% (45 ont été repérées sans accompagnement). En 2022, sur 49 personnes suivies, 40 ont été accompagnées.

- ✓ sur 72 personnes accompagnées, 57 sont considérées comme public justice soit 79% du public accompagné ;
- ✓ sur 118 personnes, une majorité est masculine soit 90% (seulement 12 personnes sont des femmes) ;
- ✓ augmentation du public féminin : il passe de 2% à 10% des personnes suivies entre 2022 et 2023.

Si la visée pour chaque personne accompagnée est la réinsertion professionnelle, celle-ci passe par un accompagnement humain qui prend en compte la personne dans sa globalité. La personne ne se résume pas à sa capacité à travailler. La CIP cherche à créer ce lien de confiance qui permettra l'accompagnement de la personne dans tous les aspects de sa vie.

C'est ainsi que sont travaillés, en plus de l'insertion professionnelle : l'hébergement, la santé, les liens sociaux et familiaux.

Hébergement

La Conseillère en insertion professionnelle accompagne la personne dans les actions à entreprendre : démarches administratives, liens avec les partenaires (structures d'hébergement, lieu de domiciliation, accueils de jours, le SIAO). Cela permet d'orienter de façon efficace les personnes accompagnées.

Santé

Les personnes accompagnées ont eu la possibilité en 2023 de :

- ✓ participer à des ateliers sur l'estime de soi et la résilience, 6 ateliers ont eu lieu en 2023, animés par l'Association vivre en famille (AVEF), il y a eu 5 participants. Ces ateliers sont

des espaces de paroles et d'écoute avec l'objectif de mieux se connaître pour se projeter dans un avenir serein et de développer l'estime de soi ;

- ✓ consulter une psychologue ;
- ✓ réfléchir et s'exprimer sur un sujet méconnu : la santé sexuelle en détention, un colloque a eu lieu en juin 2023, organisé par COREVIH Paca, l'ARS et le CODES, une personne accompagnée par l'Îlot a donné son témoignage, diffusé lors du colloque ;
- ✓ participer à un petit déjeuner sport santé, des séances de sport devraient reprendre en 2024 animées par l'UFOLEP. Elles ont un bénéfice certain sur l'équilibre et la santé des personnes accompagnées.

Resserrement des liens sociaux et familiaux

L'insertion sociale est un préalable à l'insertion professionnelle. Ainsi pour rompre l'isolement fréquemment constaté, l'Îlot a mis en place en 2023 :

- ✓ un accès à la culture via la présence à une représentation théâtrale du Festival vis-à-vis dans le cadre du Bicentenaire du Barreau de Toulon à Châteauvallon (présence de 4 personnes) et la présence à l'avant-première de la projection du film sur la justice restaurative : « Je n'oublierai jamais vos visages » et au débat (1 personne).
- ✓ une sortie en mer à l'initiative du groupe Fortil, grâce à un skippeur professionnel Mathieu Claveau, 3 personnes accompagnées ont pu bénéficier de cette sortie au départ du port de Marseille en direction les îles du Frioul.

« Ce que j'ai préféré, dit Lucas, c'est tenir la barre et diriger le bateau. C'est comme la première fois que tu conduis une voiture, j'ai kiffé ! »



La CIP participe aux réseaux rencontre parentalité qui se tiennent sur le territoire pour être en mesure de répondre aux questions et problématiques rencontrées par les personnes suivies. Elles sont nombreuses à être parents et à être concernées par des exercices difficiles de la parentalité. La responsable d'antenne a rencontré au Centre pénitentiaire la Farlède la personne en charge du relais parents-enfants en détention pour permettre de relayer aux détenus les informations concernant leurs enfants.

2. Equipe

L'équipe locale est composée de deux personnes permanentes : une Conseillère en insertion professionnelle et une Responsable d'antenne. Cette dernière est en lien permanent avec le Directeur des nouveaux projets et la Responsable du développement de l'Îlot au niveau national.

En 2023, les conditions étaient réunies pour que l'antenne de l'Îlot puisse être un lieu de stage pour des jeunes en formation. L'équipe s'est ainsi mobilisée pour offrir de bonnes conditions de découverte de l'environnement et d'exercice des compétences aux stagiaires. Entre juin et décembre 2023, trois stagiaires ont été accueillis pour des durées variables :

- ✓ période de mise en situation professionnelle (PMSMP) de 5 jours pour découvrir le métier de CIP ;
- ✓ stage de formation CIP de 4 semaines ;
- ✓ stage de BTS du secteur sanitaire et social de 6 semaines.

L'équipe s'appuie sur le tissu associatif varois et échange régulièrement selon les besoins identifiés avec les travailleurs sociaux, éducateurs et infirmières des associations l'AVAF, l'AVEF et l'AVASTOFA. Cela est d'autant plus pertinent que certaines personnes accompagnées par l'Îlot sont domiciliées à l'accueil de jour de l'AVAF et suivies pour cause d'addictions par l'AVASTOFA. L'équipe peut également compter sur les liens qu'elle a tissés avec les associations de la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le domaine du sport, de l'emploi, de la santé et de l'hébergement.

Enfin l'équipe est soutenue par un noyau dur de bénévoles. Leur réseau, leur expérience et leur connaissance du milieu de la justice sont des atouts précieux sur lesquels l'équipe s'appuie.

Pour garantir un accompagnement de qualité, l'équipe s'est formée au cours de l'année 2023.

- ✓ l'accompagnement des personnes placées sous-main de justice (CIP) ;
- ✓ le savoir habiter (CIP et responsable d'antenne) ;
- ✓ la prévention de la délinquance (responsable d'antenne) ;
- ✓ échange de pratique entre CIP avec Citoyen et justice (CIP) ;
- ✓ « Addictions : Mythes et réalité » avec le CODES (CIP) ;
- ✓ conférence à l'occasion de la journée des droits des femmes sur les violences conjugales coanimée par l'AVEF et AFL transition (Maison Françoise Giroud) (CIP et Responsable d'antenne).

3. Ancrage territorial et développement du réseau

Différents évènements sont venus renforcer le partenariat sur le territoire.

- ✓ pour la seconde année consécutive, l'Îlot a participé au forum des associations de Toulon et de la Seyne. Cet évènement qui se tient en début d'année scolaire réunit de nombreux acteurs du milieu associatif et des institutionnels. Il permet échanges et rencontres et enrichit pour l'année le travail des professionnels de l'Îlot. Des liens ont ainsi été tissés avec le Mouvement du Nid, qui accompagne les personnes, majoritairement des femmes, jeunes, dans un parcours de sortie de prostitution. L'action de l'Îlot en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes a conduit les deux associations à travailler un accompagnement conjoint visant l'insertion de ce public.
- ✓ la présentation de l'action de l'Îlot par la responsable d'antenne et la CIP lors des « jeudis de l'emploi » organisée par la Ville de la Seyne-sur-Mer dans le cadre de la Cité de l'emploi. Pour rappel, la Cité de l'emploi a pour ambition de permettre la coordination de l'ensemble des dispositifs emploi et insertion au bénéfice des habitants des quartiers. Cette démarche vise à expérimenter des actions innovantes et adaptées aux problématiques rencontrées par les habitants les plus éloignés de l'emploi.
- ✓ l'organisation dans les locaux de l'antenne, avenue Emile Zola, d'un forum emploi initié par FACE VAR : 64 participants, 7 entreprises présentes le 28 février 2023.

En plus de ces évènements, différentes rencontres ont permis de renforcer l'ancrage territorial de l'antenne et sa reconnaissance dans son savoir-faire auprès des jeunes éloignés de l'emploi :

- ✓ le pôle hébergement et insertion de la DDETS ;
- ✓ rencontre avec la Chargée de mission insertion des jeunes ;
- ✓ la référente jeune 18-25 ans du SIAO ;
- ✓ la PJJ et notamment la correspondante insertion de la PJJ (présence de l'Îlot aux commissions insertion fin septembre et mi-décembre 23) ;
- ✓ le SPIP et l'Administration pénitentiaire en lien avec la SAS de la Farlède (invitation officielle à la visite de la SAS du 20/12/23) ;
- ✓ participation aux diagnostics des besoins des jeunes : DDETS et MTPM (PLIJ).

4. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 168 430 euros, qui se répartissent entre :

- ✓ les frais de personnel : 79.6 % ;
- ✓ les achats/fluides : 0.4 % ;
- ✓ les amortissements : 0.2 %
- ✓ les locations immobilières et les services extérieurs : 19,8 % ;

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ subventions publiques : 78 % ;
- ✓ fonds propres, dons, autres produits : 22 %.

En Route vers l'emploi

- ✓ financement FSE+ auprès de la cellule Europe de la DREETS PACA pour la période 2023-2024 avec rétroactivité pour 2022 ;
- ✓ un co-financement de la Métropole TPM a été obtenu en 2023, comme en 2021 et 2020.

Action expérimentale TIG Pédagogique

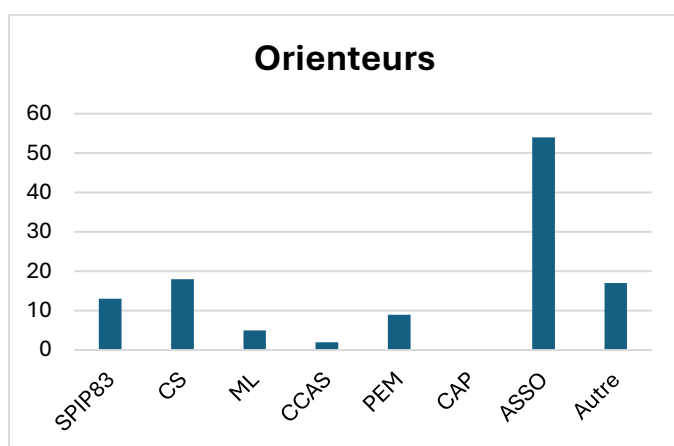
- ✓ au niveau national pour l'Îlot : un financement de la fondation M6 pour 2023 et 2024 ;
- ✓ un financement local du FIPD en 2023, une première pour l'antenne du Var ;
- ✓ un financement de la métropole TPM.

Malgré ces soutiens, l'établissement du Var reste financièrement porté par les fonds propres de l'Îlot au niveau national. C'est un choix de l'association qui croit en ses missions sociales et décide de donner à l'établissement du Var les moyens et le temps de s'implanter.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023

1. Orientations

La majorité des orientations vient du milieu associatif. Le constat fait l'année dernière d'une augmentation du nombre d'associations étant à l'origine des orientations de jeunes vers l'Îlot se poursuit : 5 associations différentes en 2021, 10 en 2022 et 19 en 2023. L'ancrage territorial se confirme ! Parmi les 19 structures concernées, seules quelques-unes ont été à l'origine d'orientations régulières, notamment les accueils de jour Les Amis de Jéricho-UDV et l'AVAF ainsi que l'AVASTOFA avec qui l'Îlot travaille régulièrement. La proximité géographique est un atout permettant de favoriser le travail en complémentarité.



Exprimés en nombre de personne

PEM = France Travail

ML = Missions locales et ML Justice

CS= Candidatures spontanées : internet, affiche, BAO...

Autres = Manche rue, CCAS la Seyne

Le repérage en milieu fermé

La dynamique décrite ci-dessus concerne également le milieu fermé. En effet, l'Îlot accompagne les personnes à leur sortie de détention uniquement, néanmoins le repérage a lieu pour certains pendant la période d'incarcération. Il se concrétise par une rencontre entre l'Îlot et le détenu au parloir avocat pour vérifier la pertinence d'enclencher un accompagnement l'Îlot à la sortie. Ainsi l'étude de l'évolution du nombre de parloirs est intéressante. On constate ainsi sur l'année 2023 :

- ✓ +37% de parloirs supplémentaires (11 en 2023 contre 8 en 2022), ce qui signifie une augmentation des orientations par la détention (au sens large : SPIE Justice, SPIP) ;
- ✓ +73% de détenus rencontré au parloir (19 en 2023 contre 11 en 2022) ;
- ✓ parmi les 19 personnes vues en détention en 2023, 16 ont reçu un accord de l'Îlot pour être accompagnées : 44% ont été accompagnées en 2023, 44% sont encore détenues (au 31/12/23) et pourraient être accompagnées en 2024, les 12% restants ayant été soit réorientées vers une autre association, soit réincarcérées très rapidement, soit jamais venues ;
- ✓ parmi les PPSMJ sortants de prison accompagnés par l'Îlot en 2023, on constate que 34% ont été repéré en détention entre 2022 et 2023. Les autres orientations étant issues majoritairement du secteur associatif.

Le repérage en milieu ouvert

Il concerne le public justice, suivi au quartier de Semi-Liberté ou en milieu ouvert mais également les personnes ayant besoin d'un accompagnement renforcé vers l'emploi.

Des liens ont ainsi été créés et entretenus en 2023 avec différentes structures de l'hébergement : Accueil de jour et CHRS notamment. Ainsi l'association, proche déjà du relais de l'AVAF, s'est rapprochée des Amis de Jéricho-UDV qui porte un accueil de jour dans le quartier de Saint Jean du Var, du CHRS Accueil Provençal, et des Adrets.

Des liens ont été renforcés avec le CCAS de la Seyne et avec les structures Mairie de la ville de Toulon.

Cette diversité de lien sur le territoire a permis d'accroître la provenance des orientations et d'augmenter ainsi le nombre de personnes suivies par l'antenne.

2. Profil

Un grand nombre des personnes accompagnées par l'Îlot cumule différentes difficultés sociales : la pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance des ressources matérielles. Cet état de fait est encore plus prononcé pour les personnes jeunes en errance ainsi que pour les détenus qui cumulent souvent un faible niveau scolaire, une absence de pratique ou de formation professionnelle, un déficit culturel, un isolement social voire familial, des problématiques psychiques. L'incarcération accentue les difficultés déjà présentes. Si elles ne sont pas prises en charge, ces difficultés freinent l'insertion ou la réinsertion.

Les freins sociaux : L'Îlot dans le Var mobilisé

Les freins sociaux visent toutes les difficultés dites « périphériques » ou non professionnelles comme l'administratif, la mobilité, le logement, la santé... qui entravent le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi :

✓ **Les difficultés administratives**

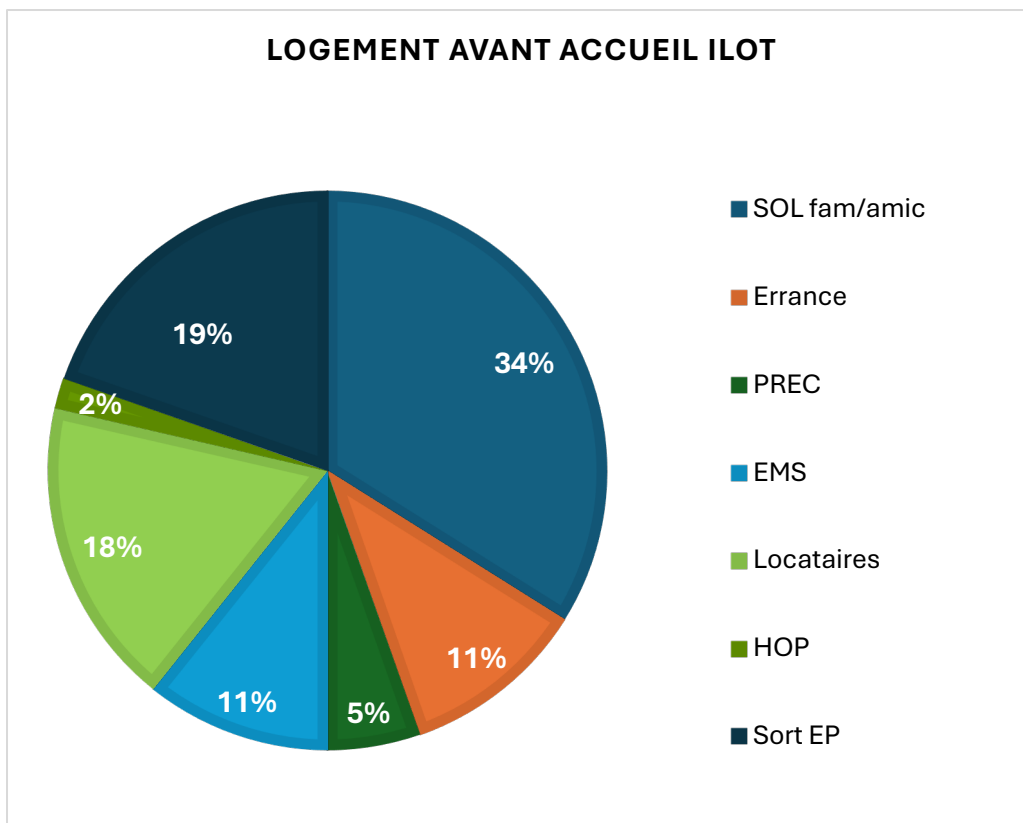
A L'Îlot Var, ce sont les difficultés administratives et juridiques auxquelles se heurtent en premier lieu les bénéficiaires. Cette année, la première difficulté a été la possession de papiers d'identité à jour. Les jeunes en errance repérés dans la rue ont des difficultés à présenter une pièce d'identité : elle est le plus souvent perdue ou périmée. Pour le public justice, si les assistantes sociales de la détention sont efficaces pour le renouvellement de cartes d'identité des personnes détenues concernées, la situation est beaucoup plus compliquée pour les personnes détentrices d'un titre de séjour. Si celui-ci expire pendant la détention, aucun renouvellement n'est possible pendant la période d'incarcération et les démarches sont longues et complexes à la sortie pour les personnes ayant connues la prison. L'Îlot travaille en lien avec la Cimade pour accompagner les personnes concernées. La réinsertion sociale et professionnelle de ce public est ainsi fortement ralentie et les actions à entreprendre limitées.

Ce fut le cas de Jalal 29 ans. Sa sœur nous a contacté alors qu'il était encore en détention. Lorsqu'il s'est présenté à L'Îlot, son titre de séjour arrivait à expiration 4 semaines plus tard. Il a recherché une mission d'intérim pour gagner un peu d'argent tant que c'était possible sans succès. Il n'est cependant pas expulsable car il a des obligations judiciaires pendant 2 ans. Aujourd'hui, nous sommes toujours en contact avec lui, le soutenons autant que possible dans ses démarches avec son avocat, dans le respect de ses obligations judiciaires.

✓ **L'absence de logement**

En 2023, 82% des personnes accompagnées n'ont pas de logement autonome, un chiffre sensiblement identique à 2021.

Situation des personnes accompagnées au regard du logement à leur entrée



Pour lever ce frein dans les situations les plus difficiles, la responsable de l'antenne et la CIP sont en lien avec le SIAO en particulier avec la référente jeunes pour les 18-25 ans. L'Îlot constate que l'hébergement/logement est un réel frein à l'insertion professionnelle. Mobilisée sur ces questions, la responsable d'antenne a participé aux diagnostics en cours sur le territoire ; diagnostic sur les jeunes en errance porté par la DDETS et celui du Parcours logement insertion jeunes (PLIJ) porté par TPM. Ces rencontres permettent à l'Îlot d'être impliquée dans la réflexion autour de l'insertion des jeunes sur le territoire.

Lorsque Jean Marc a commencé l'accompagnement fin janvier 2023, il était sans domicile. Un mois après il a effectué plusieurs missions d'intérim dans le bâtiment en dormant dans des squats pendant plusieurs semaines, puis il a obtenu un logement et par la suite il a signé un CDI avec l'entreprise.

Matthieu, sortant de prison, a dormi dehors pendant plusieurs mois essayant avec difficultés de conserver son travail d'intérimaire dans une grande surface. Refusant catégoriquement l'hébergement collectif, sa position a évolué au contact de la Conseillère en insertion professionnelle. Aujourd'hui, il est dans un CHRS depuis déjà plusieurs mois. Il s'est stabilisé et travaille.

✓ La vie en groupe

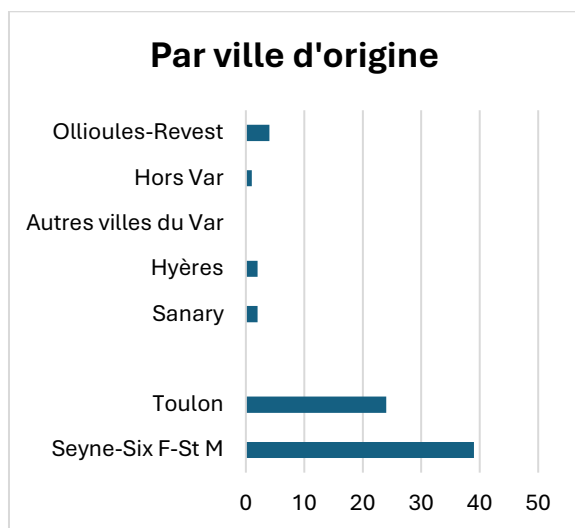
Le constat est identique à celui des années précédentes : il est difficile de créer un groupe parmi les personnes accompagnées individuellement. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait : la difficulté de se retrouver en collectif après avoir connu la promiscuité de la détention, les parcours de vie cabossés qu'il est difficile de partager, des âges différents.

En revanche, il est rare de voir des tensions entre eux et lorsque le groupe est constitué, ceux qui sont présents jouent le jeu de la convivialité. Il est arrivé que certains se voient en dehors de l'Îlot ou pour le moins prennent des nouvelles des uns des autres par téléphone. Ils se connaissent souvent de la détention.

Les principaux moments collectifs sont les forums emploi, moments au cours desquels la CIP accompagne les personnes sur des forums emploi, les ateliers animés par l'AVEF sur les compétences psycho sociales et les moments de convivialité.

✓ Provenance géographique

Sur 72 personnes accompagnées, 96% résident sur TPM, 96% résident à l'ouest de Toulon. Sur 72 personnes accompagnées, 40% habitent en QPV soit 29 personnes.

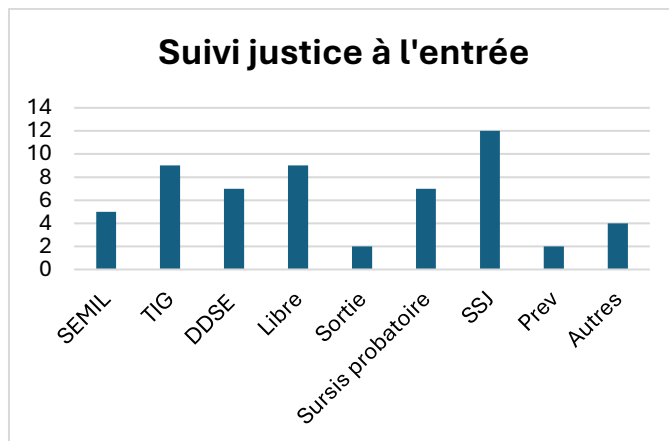


3. Situation au regard de la justice

A leur entrée dans l'accompagnement l'Îlot, 57 personnes sur 72 étaient en 2023 suivies par le SPIP dans le cadre de leurs obligations judiciaires soit 79%. Tendances que l'on retrouve avec le public repéré par l'Îlot :

✓ 21% sont en aménagement de peine encore sous écrou (DDSE, Semi-Liberté) ;

- ✓ 19% sont libres, ayant achevé leur peine de prison ferme, sans aucune obligation judiciaire ;
- ✓ 12% sont suivies dans le cadre un sursis probatoire ;
- ✓ 16% ont été condamnées à un TIG. »
- ✓ 4% sont prévenues
- ✓ 7% autres



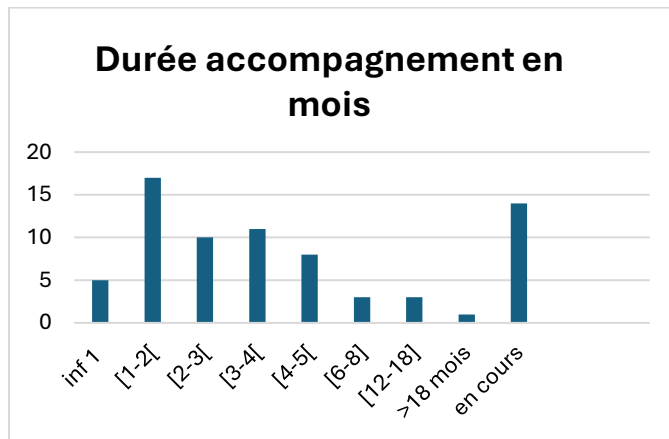
La part très importante de PPSMJ accompagnée par l'Îlot contribue à renforcer l'expertise de la CIP dans l'accompagnement de ce public. Du fait de son parcours justice, la PPSMJ a des contraintes fortes et des obligations à respecter, rendant sa réinsertion plus complexe. Les effets néfastes de la détention sont autant d'éléments à prendre en compte pour favoriser la réinsertion de l'ancien détenu dans la société. Ce sont toutes ces particularités qui font de l'accompagnement des PPSMJ un vrai métier. La CIP a une connaissance pointue des contraintes associées au suivi judiciaire, elle porte une attention forte au respect des obligations. Elle travaille en lien direct avec les CPIP.

4. Les parcours

Ce lien de confiance que la CIP tente de tisser jour après jour, avec chacun, entretien après entretien, permet d'accompagner la personne sur son chemin de vie, pour lui permettre de trouver sa place dans la société. S'il n'y a pas de délais type d'accompagnement, la majorité dure environ 4 mois, certains sont entrecoupés d'incarcération, tandis que d'autres ont besoin de plus de temps.

« Vous m'avez compris ! » Voilà la phrase de Bouabdallah, 26 ans. Il s'exprime très respectueusement mais avec difficultés. C'est la 2^{ème} fois que nous accompagnons Monsieur. Les accompagnements sont entrecoupés de réincarcérations mais il évolue. Aujourd'hui, devenu papa, il est prêt « à tout donner pour son enfant ». Toujours à l'heure et présent aux rendez-vous,

il s'est investi dans l'élaboration de son projet professionnel mais les évènements l'ont à nouveau conduit en détention. Il a cependant demandé à sa compagne de nous contacter pour que nous gardions sa place à sa sortie. En 3 ans, en tant que CIP, je peux voir l'évolution de Bouabdallah, du jeune de quartier tout fou, ne tenant pas en place et sans projet d'avenir, il est aujourd'hui un papa avec le projet de construire un avenir pour son enfant.



Sur 58 personnes ayant été accompagnées en 2023 et ayant achevé l'accompagnement, on constate :

- ✓ une majorité d'accompagnements courts, 3/4 des accompagnements durent moins de 4 mois et plus d'1/4 dure moins de 2 mois ;
- ✓ 9% ont une durée inférieure à un mois, on compte ainsi deux réincarcérations, une fin de mesure et deux abandons ;
- ✓ sur 24 fins d'accompagnement brutales (rupture de contrat avec l'îlot, fugue, absence de réponses...), la moitié a lieu dans les deux premiers mois d'accompagnement ;
- ✓ les sorties positives sont davantage fréquentes sur des accompagnements d'une durée inférieure à 3,5 mois, ce sont des hommes seuls, 100% public justice, 90% sortants de détention avec une majorité de peine inférieure ou égale à 12 mois, plus de la moitié n'avait pas de ressources à l'entrée dans le dispositif ;
- ✓ sur les cinq parcours longs (supérieur à 18 mois), on trouve des situations très différentes, deux ont des problématiques santé importantes et invalidantes, deux sorties positives et durables (hébergement et/ou insertion professionnelle).

Des parcours courts

Ils sont courts pour différentes raisons :

- ✓ profil de jeunes en errance cumulant de nombreux freins, l'action vise la réinsertion des jeunes très éloignés de l'emploi, ils sont difficiles à capter et à fédérer ;

- ✓ difficultés de mobilité ;
- ✓ réincarcération.

Des parcours construits et durables

33 personnes ont réalisé des parcours réguliers, en venant une à deux fois par semaine travailler sur leur projet professionnel et la levée des freins.

- ✓ Durée des parcours entre 2 et moins de 4 mois, 21 personnes :
 - 9 sorties positives (emploi ou formation ou fin de parcours TIG) ;
 - 1 arrêt du parcours pour cause de problème de santé ;
 - 6 ruptures - abandon. On distingue des situations très différentes : 1 jeune en errance, 1 fugue ;
 - 4 départs volontaires : pour des évènements familiaux, l'emploi n'était plus leur priorité, ils sont en logements et bénéficient en majorité de soutien amical ou familial ;
 - 1 en cours.
- ✓ Durée des parcours compris entre 4 et 12 mois : 12 personnes
 - 5 sorties positives (hébergement et/ou emploi) ;
 - 2 déménagements, dont 1 sortie positive (retour dans la famille, perspective +) ;
 - 3 ruptures ;
 - 1 arrêt du parcours pour cause de problème de renouvellement de titre de séjour ;
 - 1 personne encore en cours d'accompagnement.

Les ateliers collectifs en 2023 :

- 1 Ciné Débat sur le film Je verrai toujours vos visages – 2 personnes ;
- 1 session de 6 ateliers animés par l'Association vivre en famille entre octobre et décembre 2023, 5 personnes sont venues à chaque atelier pour travailler sur les compétences psycho sociales ;
- participation de l'Îlot à 3 forums emploi – la CIP accompagne 8 personnes environ à chaque forum ;
- petit déjeuner Sport santé – 3 personnes ;
- participation de l'Îlot au colloque sur la santé sexuelle en détention, un témoignage d'une personne accompagnée par l'Îlot a été visionnée lors du colloque.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

VIE DE L'EQUIPE : Accueillir un TIGiste

En janvier 2023, Cathie a été la première TIGiste à intégrer le nouveau TIG « Agent administratif en charge de la propreté et du développement durable »

Quelle impression conservez-vous de cette expérience de TIG au sein de l'Îlot Var ?

Ce TIG m'a permis de me remettre dans le système actif après 3 ans sans travail. J'étais contente de retrouver une activité. L'équipe de l'Îlot est vraiment gentille et bienveillante. Commencer la journée par un accueil agréable, c'est précieux. J'ai pu sociabiliser avec des gens que je ne connaissais pas.

Quel était votre travail au sein de l'Îlot Var ?

Pendant mon TIG, j'ai été chargée de mettre en place le tri sélectif et de communiquer à ce sujet en créant des outils, comme des affiches. J'ai aussi été chargée de collecter des bouchons de bouteilles en plastique, que l'Îlot remet ensuite à une autre association. Ces bouchons permettent de financer l'achat de matériel pour les sportifs handicapés. J'ai également assuré une revue de presse et une veille sur les sujets de l'addiction et des mondes judiciaire et associatif local.

Quel bilan faites-vous de cette expérience ?

Dans toutes ces tâches, j'ai pu travailler en autonomie et si j'avais besoin d'aide ou d'informations, l'équipe était toujours disponible pour moi. Je me suis sentie valorisée par ce TIG. Ma confiance en moi a augmenté d'un point de vue social, comme professionnel. Je vais pouvoir ajouter dans mon CV la découverte de la communication. Le passage à l'Îlot est un vrai plus pour moi.

VIE DE L'EQUIPE : La mise en place d'une démarche d'aller vers

Cette démarche « aller vers » décrit avec justesse l'action de l'Îlot en 2023. Que ce soit dans le cadre de l'action « En route vers l'Emploi » ou dans le cadre de l'action du TIG pédagogique, la CIP est sortie de son bureau pour « aller vers » :

- ✓ vers les jeunes en difficultés d'insertion professionnelle ;
- ✓ vers les personnes condamnées à un TIG pour réduire les risques de non réalisation de la peine ;

- ✓ vers les jeunes en errance dans la rue : Une dizaine de personnes a ainsi été repérée, une grande majorité de jeunes de moins de 30 ans, sortant d'un parcours institutionnel, cumulant de nombreux freins à l'insertion professionnelle, freins d'hébergement, freins administratifs et freins de santé. On constate chez ce public une proportion importante de femmes (40%) alors qu'elle ne représente que 10% du public suivi par l'Îlot sur l'ensemble de l'année 2023.

Ainsi 5 permanences se sont ouvertes dans le courant de l'année 2023 pour aller au plus près du public au sein de structures associatives ou de points d'accès aux droits. La CIP s'y rend pour accueillir le public de manière régulière :

- ✓ Association amitiés cité UDV (Toulon ouest) : le mercredi après-midi ;
- ✓ Association Les Amis de Jéricho UDV (Toulon est) : le jeudi matin ;
- ✓ Maison de la justice de Toulon : lundi après-midi ;
- ✓ Maison de la justice de La Seyne : 2 mardis / mois + selon les besoins ;
- ✓ Point justice de Hyères : 1 jeudi / mois + selon les besoins.

Les structures d'accueil sont repérées dans des territoires dépourvus ou insuffisamment pourvus d'offres d'accompagnement vers l'emploi pour un public en grandes difficultés d'insertion. La structure, du fait des liens privilégiés qu'elle entretient avec la population, fait le lien entre les jeunes et la CIP de l'Îlot pour enclencher un processus d'accompagnement qui doit déboucher sur un retour à l'emploi.

Cette démarche d'aller-vers s'accompagne d'une présence visible de l'association sur internet, par l'affichage (dans et hors de la détention) ainsi que par l'animation de réunions d'information collectives par la Conseillère en insertion professionnelle chez des partenaires identifiés visant à présenter le dispositif au plus grand nombre de personnes.

Deux ont eu lieu au cours du second semestre 2023. Cette démarche de présentation se poursuivra l'année prochaine :

- ✓ Les Amis de Jéricho-UDV (Toulon) : 7 personnes présentes ;
- ✓ CHRS les Adrets (Solliès) : 11 personnes présentes.

PERSPECTIVES 2024

Deux thématiques guident les orientations 2024 de l'antenne du Var :

- ✓ dans le cadre de l'action d'accompagnement renforcé vers l'emploi que l'Îlot conduit sur le territoire depuis 2019, la Conseillère en insertion professionnelle a pu constater que **le logement était le premier frein à une insertion professionnelle durable des jeunes de moins de 30 ans.**

A la demande de la DDETS, l'Îlot a élaboré et soumis un projet d'insertion professionnelle par le logement destiné aux jeunes de moins de 30 ans. Le bâti, un immeuble de 4 étages identifié dans le quartier Saint Jean du Var, permettrait d'accueillir les jeunes inscrits dans une dynamique d'insertion dans de petits appartements de type T1 et d'engager un accompagnement intensif à l'insertion professionnelle. L'Îlot travaille depuis la fin de l'année 2023 avec les services de l'Etat pour proposer une offre pertinente répondant aux besoins des jeunes identifiés par les diagnostics DDETS et TPM. Ce projet devrait être consolidé par l'ouverture d'un lieu ressource à proximité de l'immeuble permettant aux jeunes de se retrouver dans un espace d'accueil ouvert dans le quartier. Un projet à court terme qui devrait voir le jour en 2024

- ✓ le projet d'ouvrir un chantier d'insertion en partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), le Domaine et le Jardin solidaire de la Castille s'appuie sur les fondamentaux suivants pour l'association.
 - offrir à un détenu, en fin de peine, éloigné de l'emploi et incarcéré au CP la Farlède ou en aménagement de peine, une expérience professionnelle contribue directement à son employabilité, augmentant ainsi ses chances de réinsertion tout en prévenant les risques de récidive.
 - le dispositif ACI est particulièrement adapté aux besoins de ce public grâce à une mise au travail progressive, un accompagnement par des professionnels du métier que sont les encadrants techniques. Il permet aux salariés de trouver progressivement leurs marques (apprentissage des codes du travail) et à l'équipe encadrante le repérage et la prise en compte des écueils et freins à l'insertion pour les lever (rôle du conseiller en insertion).
 - nous avons fait le choix d'orienter l'activité de l'ACI sur le secteur agricole, particulièrement en tension sur le territoire varois car ce secteur peine à recruter de

la main d'œuvre qualifiée. Ainsi les compétences mobilisées dans cet ACI répondront aux besoins identifiés sur le territoire et en particulier ceux des domaines viticoles.

- la diversité des tâches proposées donne une perspective intéressante aux détenus qui seront formés dans le secteur agricole à un large panel de métiers : tailleur de vigne, agent viticole, agent en maraîchage saisonnier, agent et chef de culture, en particulier en maraîchage, ainsi que les agents viti-vinicoles polyvalents... Cette liste est provisoire et non exclusive.

Pour le public cible, il semble essentiel d'envisager la montée en qualification en s'appuyant sur une offre de qualification courte et cohérente avec le monde du travail pour maximiser ses chances d'employabilité rapide et pérenne. Cette expérience professionnelle pourra être associée à des formations courtes parmi lesquelles la formation professionnalisante qui mène vraiment à l'emploi d'ouvrier tractoriste proposée par Agri campus.

Forts de ces éléments, un pré-projet avec une projection budgétaire a été partagé et déposé auprès des services de l'Etat.

Conduire de telle réflexion nécessite d'y consacrer beaucoup de temps d'investigation. L'Îlot a poursuivi en 2023, le travail de réflexion initié en 2022 avec un cabinet de consultants pour l'aider à bâtir une cohérence et une faisabilité de ce projet. Le début de l'année 2024 sera consacré à rassembler les décideurs (DDETS, SPIP, AP, DISP, CD de Var) autour d'une mise en œuvre collective.

MERCI A NOS PARTENAIRES

Associatifs

Agricampus

Amitiés cité – UDV

Association socio judiciaire avenir

L'Association des chantiers extérieurs (ADCE 83)

L'Association nationale des visiteurs de prison (ANVP)

L'Association varoise d'accueil familial (AVAF)

L'AVASTOFA et Addictions France

L'Association vivre en famille (AVEF)

La Cimade

La Fédération citoyen et justice

Le Centre hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) les Adrets

Le Centre hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueil provençal

Les Amis de l'Horeb - UDV

Les Amis de Jéricho – UDV

Le CODES 83

Le Délégué défenseur des droits en détention

Le domaine de la Castille

Face Var

Le Jardin solidaire de la Castille

Jedaï (ex ADAI)

Le Mouvement du Nid

L'UFOLEP

Umane avec le Foyer des jeunes travailleurs (FJT) de Toulon

Union sportive seynoise

Entreprises privées

Agences d'interim d'insertion

Fortil

Eureka Interim

Ergos (ex Isa Interim)

Institutionnels

L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP)

Le Centre communale d'action sociale (CCAS) de la Seyne
La Cité de l'emploi
Les Maisons de justice et de droits (Toulon, la Seyne) et le Point justice (Hyères)
Mission intercommunale actions jeunes de la Seyne (MIAJ)
Mission locale des jeunes toulonnais (MLJT)
Mission locale justice
La préfecture du Var
La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
Pôle emploi justice
Le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), notamment la référente jeune
le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
Le Délégué cohésion police population

Financeurs :

Le Fonds social européen (FSE+) en particulier la DREETS PACA
La Métropole Toulon provence méditerranée (TPM)
Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)



L'antenne de l'Îlot dans le Var

1 avenue Emile Zola
83 500 LA SEYNE-SUR-MER
04 23 14 57 86

www.ilot.asso.fr

